



SERVICE DES LOISIRS

du 20 au 27 mars 2022

SEJOUR A CRANS-MONTANA
vue panoramique et accueil chaleureux



Programme

Dimanche 20 mars

Genève – Crans-Montana

Dans la matinée, départ de Genève en direction du Valais
Arrêt à Martigny / Relais du Saint-Bernard pour le **repas de midi libre**.
Reprise de votre autocar jusqu'à Crans-Montana / installation à l'hôtel
Apéritif de bienvenue. Temps libre et **souper à l'hôtel**

Du lundi 21 au samedi 26 mars

**Séjour en demi-pension avec un copieux petit-déjeuner et un menu
4 plats le soir.**

L'hôtel Valaisia 4 est situé sur le haut-plateau de Crans-Montana, au calme et à proximité du centre du village.*

Durant votre séjour, tout en vous relaxant, vous pourrez apprécier la magnifique vue sur les Alpes valaisannes ainsi que la délicieuse cuisine variée et saisonnière proposée par la brigade de cuisine.

Le départ de la télécabine du Grand Signal se trouve à côté de l'hôtel. Vous pourrez bénéficier d'un agréable séjour dans une ambiance familiale.

Temps forts à l'Hôtel :

- splendide vue sur les Alpes, du Simplon jusqu'au mont Blanc.
- oasis de bien-être avec bains d'eau saline à 33 °C
- cuisine soignée et excellents vins valaisans
- WIFI gratuite dans tout l'hôtel
- forfaits de ski à prix réduit

**Temps libre pour vous promener à votre guise et profiter des joies de l'hiver :
randonnée, sortie raquettes, ski ...**

Bien-être à l'hôtel : piscine d'eau saline à 33°C avec jacuzzi, buses de massage sous l'eau, canal d'eaux vives et douches de massage et pour la nuque. Bain de vapeur, sanarium, salle de repos. Salle de fitness et de gymnastique. Massage & solarium (payants).

Offre de massages diversifiée (en supplément)

Dimanche 27 mars

Crans-Montana – Genève

Petit-déjeuner à l'hôtel et temps libre

En fin de matinée, retour sur Genève avec arrêt à Martigny / Relais du Saint-Bernard pour le **repas de midi libre**.

Arrivée à la gare Cornavin en fin d'après-midi

Prix AVIVO comprenant

- le transport en autocar 4* tout confort
- l'apéritif de bienvenue à l'hôtel
- le logement à l'hôtel Valaisia 4* à Crans-Montana
- la demi-pension : petit-déjeuner buffet et souper hors boissons (menu du chef 4 plats)
- l'accès libre à l'espace Wellness & à la piscine d'eau saline
- un accompagnant AVIVO

Membre AVIVO	1'040.-
Non membre	1'140.-
Supplément single	120.-

Non compris :

Assurance annulation et assistance obligatoire

Les repas de midi, les boissons, les frais personnels



CONDITIONS GÉNÉRALES

1 - Inscriptions

Veillez vous inscrire dès que possible, certains voyages ayant des places limitées.
Toute inscription est effective dès réception du bulletin d'inscription accompagné du versement équivalent au 30% du montant total de votre réservation.

Le solde du voyage doit nous parvenir au plus tard **20 jours avant le départ.**

2 - Annulations

Toute annulation de votre part devra être communiquée immédiatement au siège de l'AVIVO.

Les frais du voyage pourront être remboursés si :

- 1) **Vous avez souscrit à l'assurance annulation.**
- 2) **Vous êtes en possession du livret ETI.**
- 3) **Vous avez souscrit une assurance similaire.**

Jusqu'à 30 jours avant le départ il sera perçu 50 francs par personne pour les frais administratifs.

Sans l'une de ces trois formules ci-dessus, vous aurez les frais suivants:

Dès le 30^{ème} jour	avant le départ	50 % du prix du voyage
Dès le 20^{ème} jour	avant le départ	100 % du prix du voyage
En cas de non présentation au départ		100 % du prix du voyage

Quelle que soit la date d'annulation, il sera perçu 50 francs par personne pour les frais administratifs.

3 - Assistance et rapatriement

En cas d'accident, de maladie ou de décès, veillez à avoir une assurance assistance et rapatriement valable. Vous pouvez la souscrire à l'AVIVO.

4 - Formalités

Vous devez être en possession des documents exigés par les autorités de police, de douane ou de santé pour les différents pays où doit se dérouler le voyage. L'AVIVO ne pourra en aucun cas supporter les frais d'annulation résultant d'un refus ou d'un retard dans la délivrance de ces documents par les autorités compétentes.

5 - Assurances

Le participant doit être au bénéfice d'une assurance individuelle couvrant les frais de maladie ou d'accident valable dans les pays visités.

Chaque participant est responsable de la prise de médicament ordonnée par son médecin.